

# Conseil Municipal du mardi 7 juin 2011

## COMPTE RENDU

Absents excusés : - Annick HOUGUET Annick : procuration à DANO Pierre  
- Yves LEBON

**Intercommunalité** : à 20 heures, intervention d'Yvon MELLET, Président de la Communauté des Communes de Moyenne Vilaine et du Semnon (voir compte rendu ci-après)

### - PCS et DIRCRIM :

Présentation par Marc LASSAGNE de l'Arts, chargé d'étude pour la mise en place du DIRCRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) des premiers éléments concernant le DICRIM et le PCS. **L'Assemblée à pris note de l'avancement des travaux de la commission et propose de retenir dans un premier temps le format A 5 pour le livret d'information à la population. Pour des raisons techniques, le format pourrait être modifié.**

### - jury d'assises :

Le Maire doit procéder en public au tirage au sort d'une liste préparatoire à la composition du jury d'assises. Le nombre de personnes tirées au sort doit être le triple de celui fixé par le Préfet pour la répartition des jurés par commune. Pour Bourg des Comptes, six personnes doivent être tirées au sort (ne pas retenir les tirés au sort nés après le 31 décembre 1989. **liste des tirés au sort : CLERMONT Tanguy – MENAGER bruno – BRUNEAU André – FLOT Marie – GUEZOU Colette – MARTEL Thierry**

### - Modification des statuts de l'ACSOR : Développement économique

Est d'intérêt communautaire, le bâtiment situé rue du Commandant Charcot à Guichen, qui hébergera les services suivants :

- Services communautaires : Point Accueil Emploi et Point Information Jeunesse
- Mission Locale
- Relais Assistantes Maternelles
- Association intermédiaire ACTION
- Association ADS »

**Accord de l'Assemblée à l'unanimité**

- **Espace modulaire** : vente de l'espace modulaire (qui était utilisé auparavant pour les maternelles au restaurant scolaire) au prix de 1 400 € **Accord de l'Assemblée à l'unanimité**

- **Vente d'un terrain** : changement de notaire pour la vente d'un terrain à Madame JAUNATRE acceptée lors de la réunion du 27 avril 2011 : Maitre CHEYLAT Frédéric d'Orgères au lieu de Maitre SALMON de Bruz **Accord de l'Assemblée à l'unanimité**

### Convention avec :

- le Badminton Club Bourg des Comptes – Guichen pour la participation de la Commune au financement de l'emploi et pour la subvention exceptionnelle "club de haut niveau" : **Accord de l'Assemblée à l'unanimité**
- l'US Bel Air pour la participation de la Commune au financement de l'emploi : **revoir CREVIN**
- l'Association Art de la Courbe qui utilise les locaux de l'ancien restaurant scolaire et qui doit prendre en charge les frais afférents (eau, chauffage, électricité, assainissement...) : **Accord de l'Assemblée à l'unanimité**

- **Droit de Prémption Urbain** : acquisition de la maison Taillandier derrière la future médiathèque en allant vers le rond-point.

Cette maison est actuellement à vendre entre 105 000 et 110 000 €. La superficie du terrain est de 265 m<sup>2</sup> et l'habitation construite en 1958 mesure 42 m<sup>2</sup>.

A la demande de la mairie, les Domaines ont estimé cette propriété à 71 000 € en mai 2010 avec une marge d'appréciation de plus ou moins 10 %.

Si une D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) est déposée, que fait la Commune ? : **à revoir si une DIA est présentée. Le coût semble élevé. Michel BACHELOT fait remarquer le besoin qui risque de se présenter dans les années à venir (club des jeunes, crèche....)**

- **Vœu de l'Assemblée départementale** : en session plénière des 28 et 29 avril 2011, L'Assemblée départementale a adopté le vœu suivant relatif à l'installation d'un moratoire sur les fermetures de classes :

"Pour répondre à une décision d'ouverture d'une classe de l'Inspection d'Académie, une commune est amenée à consentir un effort d'investissement important aux côtés de l'Etat. En contrepartie, l'Assemblée départementale demande à l'Education nationale de contracter auprès de cette commune l'engagement de ne pas procéder à une

fermeture dans les cinq années qui suivent l'ouverture de la classe"

### **Accord de l'Assemblée à l'unanimité**

- **régie** : création d'une régie pour la borne de la Courbe : **accord de principe – voir pour installer un terminal**
- **taxe de séjour** : principe d'une mise en place - **accord de principe –**

**Comptabilité** : Suite à un problème de logiciel, le budget communal 2011 a été voté par opérations et non par chapitre comme les années passées. Le Trésorier de Guichen demande une délibération du conseil Municipal pour rétablir la situation des années passées : **Accord de l'Assemblée à l'unanimité.**

### **Divers :**

#### **- Pierre DANO :**

- Lecture des courriers de la Directrice de l'école publique et des parents élus du conseil d'école concernant les désordres apparents au groupe scolaire : **la Compagnie GROUPAMA, qui assure la garantie juridique de la Commune, a pris le dossier suite au refus de la Compagnie AXA, assurances dommages-ouvrages, et va provoquer rapidement une réunion de conciliation entre toutes les parties concernées (entreprises, assurances, mairie, architecte..)**
- lecture du courrier de la directrice de l'école publique concernant le budget transports allouée pour l'année 2011 qui est épuisé. La directrice reconnaît l'effort de la Commune mais lui demande de revoir sa décision lors du vote du budget primitif 2012 : **l'Assemblée prend note**
- lecture du courrier de la directrice concernant l'informatique : suite à l'implantation de la nouvelle classe dans la salle de bibliothèque dans laquelle avait été installé cinq postes informatiques, la directrice demande l'acquisition de cinq ordinateurs portables : **affaire à suivre**
- **projet de crèche privée** : une proposition a été transmise aux acquéreurs potentiels qui ont été recontactés dernièrement et ont répondu réfléchir au projet

#### **- Christian LEPRETRE :**

- **travaux rue de la Courbe** : travaux en cours pour l'assainissement et la voirie qui devraient se terminer pour la mi-juillet
- **rue de la Gare** : plusieurs phases de travaux :
  - réseaux d'assainissement : intervention fin juin – début juillet
  - réseau d'eau potable : du 15 juillet au 20 septembre (interruption pour les congés annuels
  - voirie : fin septembre et octobre. Pour ces travaux, à l'ouverture des plis, mais sans vérification par Stéphane ROBERT, les offres semblent intéressantes et plusieurs tranches devraient pouvoir être retenues.  
Pour le financement :
    - aucune réponse du pays des Vallons pour le programme SMOOTH à ce jour
    - la Commune devrait percevoir une recette entre 15 000 € et 20 000 € au titre des amendes de police
- **Point A Temps Automatique** : plusieurs entreprises vont être sollicitées pour remettre un devis avec éventuellement un regroupement avec les communes voisines (Crevin – Saint Senoux – Pléchatel...) pour peser sur les prix.
- 

- **Yannick LEGOURD** : prévoir une réunion de la commission des finances avant le prochain conseil municipal pour définir notamment la participation 2011 à l'école privée

#### **Léon BONBOIS :**

- manifestation la Courbe en fête : pas de financement possible de la Commune si subvention de l'ACSOR
- fête du monde solidaire : annulée et remplacée par un pique – nique solidaire
- très bon contact avec la Mairie de Tréffendel pour des conseils sur le financement de leur médiathèque
- commission vie associative de Guignen : les bénévoles de Bourg des Comptes qui organisent le Téléthon souhaitent qu'une manifestation soit organisée sur la Commune et non sur une commune du canton à l'instar de la fête de la musique.
- Badminton club Bourg des Comptes – Guichen : le club n'inscrit pas d'équipe en Nationale 1 pour la prochaine saison. L'équipe phare va être en Nationale 2. Cette décision est motivée :
  - la pression faite par les "grands" clubs pour recruter les joueurs en leur proposant un salaire
  - la répartition des poules qui est totalement illogique
    - la plupart des clubs de la région parisienne vont jouer dans un rayon de 100 kms
    - Bourg des Comptes devrait se déplacer à Lille – Strasbourg – Fos sur Mer
- Badminton

**- Angélique ROUX :**

- suite au Conseil d'Ecole, les problèmes suivants ont été évoqués concernant l'implantation de la nouvelle classe dans la bibliothèque :
  - alimentation en eau : possible à priori, cette salle est à l'étage et les pièces situées dessous sont alimentées.  
A voir avec les services techniques
  - pas de rangement dans cette salle : placard ou armoire : **à voir avec les services techniques**
- restaurant scolaire : réunion le mardi 14 juin à 18 heures au restaurant scolaire pour faire un premier bilan de la nouvelle organisation mise en place. Inviter les mêmes participants que lors de la réunion

**Arrêtés du Maire en vertu de sa délégation :**

- 19 janvier : Cession de la maison du 7 rue de la Gare – prix : 160 000 € pour 727 m<sup>2</sup> de terrain
- 15 février : Vente rue de la gare – prix de vente : 50 000 € pour 1 020 m<sup>2</sup> environ et + la viabilisation de 3 800 m<sup>2</sup>
- 15 février : Vente – prix 60 000 € pour 40 530 m<sup>2</sup> plus la viabilisation de 17 lots de 450 m<sup>2</sup>
- 17 février : vente de l'immeuble des 10 et 11 place de l'Eglise – prix 141 000 € pour 75 m<sup>2</sup>
- 25 février : Vente magasin rue de la gare- prix : 273 000 € pour 1 915 m<sup>2</sup>
- 25 février : Vente de l'immeuble du 61 rue de la Courbe –  
prix 78 000 € pour 216 m<sup>2</sup>
- 1<sup>er</sup> mars : Vente au 39 rue de la Courbe – prix : 135 000 € pour 942 m<sup>2</sup>
- 7 mars : Vente de l'immeuble du 1 rue des Ajoncs Philippe – prix : 215 000 € pour 1 300 m<sup>2</sup>
- 11 mars : Acceptation de l'indemnisation de GROUPAMA de 973.13 € pour les dégâts subis à la salle de judo
- 31 mars : Acceptation du contrat GROUPAMA pour le hangar avec panneaux photovoltaïques. Cotisation annuelle : 448.59 €<sup>€</sup>
- 31 mars : Acceptation du contrat GROUPAMA pour la garantie multirisques- cotisation annuelle : 7 108.85 €
- 7 avril : Vente d'une maison à la Vigne -prix : 30 000 € pour 320 m<sup>2</sup>
- 11 avril : Vente d'une maison au 9 allée du Locar  
Prix 193 000 € pour 825 m<sup>2</sup>
- 19 avril : Marché avec la SADE pour les travaux d'assainissement : montant 69 239 € hors taxes
- 3 mai : Vente au 10 allée des Pinsons. Prix 167 500 e pour 400 m<sup>2</sup>
- 6 mai : Acceptation du contrat d'assurance DE LA Compagnie SARRE & LMOSELLE pour la garantie juridique des élus et des agents
- 17 mai : Vente 15 place de l'Eglise (Pizzeria). Prix 170 000 e pour 395 m<sup>2</sup>

